Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 18/033/CM

Délégation à Monsieur Bernard Jacquier, Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande publique et aux Commissions d'appel d'offres, relative aux délégations de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Vieux-Port de Marseille (Périmètre 1, Périmètre 2 et Périmètre 4), et à la délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du port de la Pointe-Rouge de Marseille (Périmètre 3)

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, L5211-1, L5211-2, L5211-9 et L5218-1 et suivants ;
- La loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 et l'article 7 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 pris pour son application ;
- La délibération n° MER 001-2095/17/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2017 portant approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Vieux-Port de Marseille Périmètre 1;
- La délibération n° MER 002-2096/17/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2017 portant approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Vieux-Port de Marseille Périmètre 2 ;
- La délibération n° MER 003-2097/17/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2017 portant approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du port de la Pointe-Rouge de Marseille Périmètre 3 ;
- La délibération n° MER 004-2098/17/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2017 portant approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Vieux-Port de Marseille Périmètre 4 ;
- La délibération n° HN 001-003/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 relative à l'élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 04-006/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 relative à l'élection de Monsieur Bernard Jacquier en qualité de Vice-président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, délégué à la Commande publique et aux Commissions d'appel d'offres ;

Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

- L'avis motivé de la Commission de délégation de service public réunie le 15 mars 2018 et les rapports d'analyse des offres annexés ;

CONSIDÉRANT

- Qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, que le Président donne délégation temporaire, dans le cadre des trois procédures de délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Vieux-Port de Marseille (Périmètre 1, Périmètre 2 et Périmètre 4), et dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du port de la Pointe-Rouge de Marseille (Périmètre 3), afin de mener librement toute discussion utile avec les entreprises ayant présenté une offre ;

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour mener avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCI MP), le Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL), la Société Nautique de Marseille (SNM), le Yachting Club de la Pointe Rouge (YCPR) et l'Union Nautique Marseillaise (UNM), pour lesquels la Commission de délégation de service public a émis un avis favorable, les discussions utiles dans le cadre de la phase de négociations des trois procédures de délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Vieux-Port de Marseille (Périmètre 1, Périmètre 2 et Périmètre 4), et de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du port de la Pointe-Rouge de Marseille (Périmètre 3), à Monsieur Bernard Jacquier, Vice-président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande publique et aux Commissions d'appel d'offres.

Article 2 :

Monsieur Bernard Jacquier pourra être assisté, dans le cadre de ces négociations, à raison de leur compétence dans le domaine considéré, par :

- Monsieur Domnin RAUSCHER, Directeur Général Adjoint des Ports, Infrastructures portuaires, Habitat, Logement, Politique de la ville, Stratégie et aménagement du territoire, SCOT, Schémas d'urbanisme, Mer et littoral, Parcs naturels, Industrie et Réseaux d'énergie;
- Monsieur Stéphane MARCIE, Directeur de La Mer, du Littoral, des Ports et de l'Energie ;
- Monsieur Jefferson BROTONS, Chargé de mission au sein de la Direction de La Mer, du Littoral, des Ports et de l'Energie;
- Madame Christine LAVIOLETTE, Directeur des Ports ;
- Madame Laurence MAGNIEN, Chef de Service Gestion des Ports de plaisance ;
- Madame Valérie CONTRINO, Chargée de gestion des délégations de service public au sein du Service Gestion des Ports de plaisance ;
- Madame Laurence DARDALHON, Directeur Général Adjoint de la Commande publique et des Affaires juridiques ;
- Monsieur Alain TRABUC, Directeur Juridique Schémas, Grands projets et Contentieux ;
- Madame Dominique COURT-PAYEN, Directeur de la Commande publique ;

- Monsieur Nicolas DERNE, Chef de Service juridique Accompagnement des Services publics;
- Madame Angélique GASPERINI, Chef de Service Concessions et DSP;
- Madame Céline KHAZNAGI, Assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation des présentes procédures sur le plan technique et financier ;
- Maître Benoît NEVEU ou Maître Benoît POLDERMAN, avocats au sein du Cabinet CABANES NEVEU & Associés.

Article 3 :

La présente délégation prendra fin à l'issue de la dernière réunion ou du dernier courrier relatifs à cette phase de négociation.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2018

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN

Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018